



Conditions Générales de Vente (CGV)

Désignation

La société PRIAM Coaching & Conseils désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 98 route des Boulays, 71120 Lugny Les Charolles.

PRIAM Coaching & Conseils met en place et dispense des actions de bilan de compétences et des formations inter et intra entreprises, en fonction des lieux définis lors de la contractualisation, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Article 1 - Définitions

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société PRIAM Coaching & Conseils
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PRIAM Coaching & Conseils pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.



Article 3 – Documents contractuels

Pour chaque formation, la société PRIAM Coaching & Conseils s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

En fonction du type de client (particulier/entreprise) un contrat ou une convention sera établi entre la société PRIAM Coaching & Conseils, l'OPCO ou le client.

Une attestation de présence ou de fin de formation sera fournie.

Article 4 – Conditions financières

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Le paiement est à effectuer préalablement à la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PRIAM Coaching & Conseils ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Si l'OPCO exerce une prise en charge partielle du coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

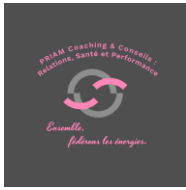
Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10%.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c.com et D. 441-5 c. com.

Article 5 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire

Priam Coaching & Conseils
98 route des Boulayes – 71120 Lugny les Charolles
T – 07 68 32 48 25 M : contact@priamcoachingetconseils.com
Siret : 895 126 266 00017 APE 8559A



l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@priamcoachingetconseils.com . Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats à distance.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite (mail ou courrier) à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

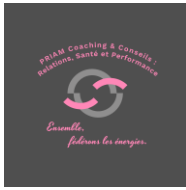
En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PRIAM Coaching & Conseils ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Article 6 - Programme des formations

S'il le juge nécessaire ou pour suivre les obligations réglementaires, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 7 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.



Article 8 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PRIAM Coaching & Conseils sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, mise à jour par la loi du 20 juin 2018 et désormais en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par email ou par courrier adressé à PRIAM Coaching & Conseils.

La société PRIAM Coaching & Conseils s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Article 9 – Communication et confidentialité

Le client autorise expressément PRIAM Coaching & Conseils à mentionner son nom, son logo, et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande.

En revanche, toutes informations, en dehors de celles précitées, qui auront été communiquées, ou dont PRIAM Coaching & Conseils, aura eu connaissance, par quelque moyen que ce soit, sont strictement confidentielles et chacune des parties n'est autorisée à communiquer.

PRIAM Coaching & Conseils est soumis à obligation de discrétion.

Article 10 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PRIAM Coaching & Conseils et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de la juridiction du siège social de PRIAM Coaching & Conseils.